



Caisse de retraite anticipée
en faveur des métiers de l'artisanat
du bâtiment du canton du Valais



DE GESTION

RAPPORT

2007

BUREAU
METIERS

www.retaval.ch

SOMMAIRE

	page
I BILLET DU PRÉSIDENT.....	4
II PROFIL DE LA FONDATION.....	5
III RAPPORT ANNUEL.....	6
IV COMPTES ANNUELS.....	8
V ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	10
VI RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE.....	17

I. Billet du Président

Il est toujours réjouissant de s'exercer à un rapport du président lorsque la situation de l'institution est encore et toujours excellente.

A la prise de connaissance du rapport 2007 force est de constater que la vision des partenaires sociaux qui ont mis sur pied cette institution était juste.

Juste à mes yeux pour trois raisons qui me viennent à l'esprit.

La première était le contexte de l'époque qui devait composer avec un chômage élevé notamment chez les jeunes sortant d'apprentissage. Aujourd'hui cette raison est moins évidente mais je suis sceptique qu'elle ne le redevienne pas.

Deuxième raison : c'est sa conception même qui allie nécessité d'offrir un plus à nos professions en permettant aux collaboratrices et collaborateurs de profiter un peu plus tôt d'une retraite bien méritée et qui se justifie pleinement du fait de la pénibilité de nos métiers.

Et la 3^{ème} raison c'est le côté visionnaire de nos prédécesseurs qui ont compris qu'il valait mieux mettre sur pied un partenariat professionnel plutôt que compter sur une x^{ème} révision de l'AVS, reportée une fois de plus, et qui fait miroiter depuis plus d'une décennie un aménagement pour les métiers pénibles.

Aide-toi et le ciel t'aidera ... peut-être.

Bonne lecture de ce rapport 2007.

Sion, mai 2008

Jeanny Morard



Président

II. Profil de la Fondation

La Fondation RETAVAL – Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais – a débuté son activité en 1998.

En tant que première Caisse de retraite anticipée du genre en Suisse, elle a été le précurseur d'un mouvement aujourd'hui reconnu et repris par de nombreuses institutions dans le pays tout entier.

Les associations professionnelles partenaires de la Caisse sont actuellement les suivantes :

- **AMFA** – Association des maîtres ferblantiers-appareilleurs du Bas-Valais
- **AVEM** – Association valaisanne des entreprises de construction métallique
- **AVIE** – Association valaisanne des installateurs-électriciens
- **SUISSETEC** (Valais romand et Oberwallis) – Association de la Technique du bâtiment
- **ATIV** – Association de la tuyauterie industrielle du canton du Valais (dès le 01.01.2007)
- **AVP** – Association valaisanne des paysagistes (dès le 01.01.2007)
- **SCIV** – Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais
- **UNIA** – Syndicat interprofessionnel

Le système de financement de la Fondation fonctionne sur le mode de la répartition des capitaux de prévoyance. Celui-ci implique que l'institution constitue au moment de l'ouverture du droit aux prestations une réserve suffisante pour le financement de toutes les prétentions futures pour la durée complète des versements.

Le Conseil de Fondation est compétent pour accepter d'autres associations professionnelles du secteur du bâtiment qui, par le biais d'une Convention collective de travail (CCT) étendue, souhaiteraient s'affilier à la Caisse de retraite anticipée RETAVAL. Une affiliation individuelle n'est pas autorisée.

Dès le 1^{er} janvier 2008, les entreprises d'électricité haut-valaisannes ont également rejoint la Fondation RETAVAL.

En outre, une demande d'extension de la CCT de la préretraite RETAVAL (2008-2017) a été déposée auprès du Conseil d'Etat du Canton du Valais en janvier 2008. Le but de cette requête est d'amener l'ensemble des entreprises des professions sus-mentionnées et les sociétés de travail temporaire à cotiser à la Caisse et ainsi garantir des conditions cadres identiques pour tous les employeurs et les travailleurs de ces secteurs d'activité.

III. Rapport annuel

Rétrospective

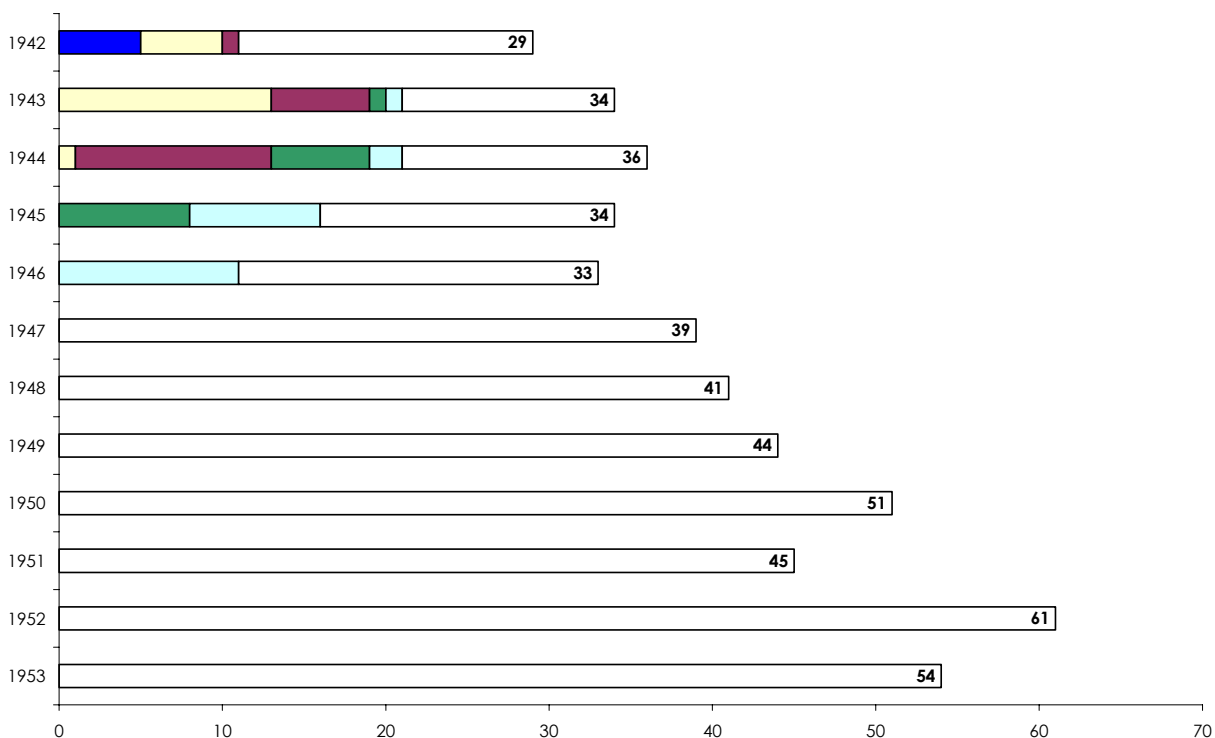
Dès le 1^{er} janvier 2007, l'Association valaisanne des paysagistes (AVP) ainsi que l'Association de la tuyauterie industrielle du canton du Valais (ATIV) ont rejoint les rangs de la Fondation RETAVAL. Cela représente une trentaine d'entreprise pour près de 400 travailleurs.

Résultats de l'exercice 2007

L'année sous revue a gratifié la Fondation d'excellents résultats puisque le compte d'exploitation montre un excédent de produits de Fr. 1'420'724.65. Cette somme a pu être apportée aux fonds libres qui se montent au 31.12.2007 à Fr. 3'625'149.05, ce qui représente environ une année de cotisations. La situation financière est saine et stable et il y a lieu de s'en réjouir.

Cependant, il est prudent d'observer avec attention l'évolution que réservera l'avenir. En effet, la conjoncture favorable actuellement peut rapidement s'altérer engendrant avec elle une baisse des rentrées financières et une hausse du taux de départ en retraite anticipée. Il est donc judicieux de garder la tête froide et de constituer les réserves nécessaires qui permettront à RETAVAL d'affronter ces moments plus difficiles avec sérénité.

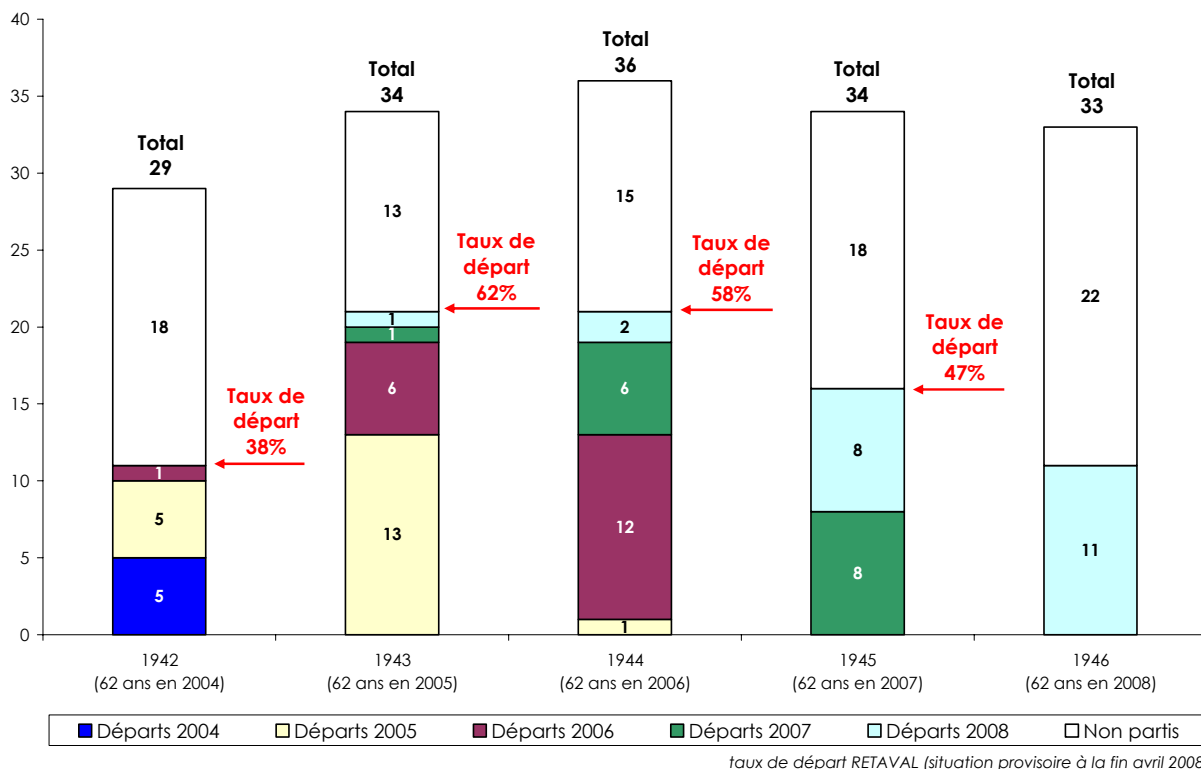
De plus, la pyramide des âges indique que les classes prochaines sont plus nombreuses et que le potentiel de personnes pouvant prétendre à la retraite anticipée sera ainsi plus élevé.



extrait de la pyramide des âges RETAVAL 2007

Si le nombre de départ en 2007 (15) est inférieur à celui enregistré en 2006 (19) et en 2005 (20), ce qui explique les résultats financiers positifs de l'exercice, la Fondation RETAVAL compte d'ores et déjà à fin avril 2008, 22 rentes définitivement enregistrées pour des départs en 2008. De plus, un certain nombre de dossiers sont encore en cours de traitement. On peut donc raisonnablement présumer qu'une partie de ces personnes se décident également pour la retraite anticipée. L'exercice 2008 devra selon toute vraisemblance supporter un nombre plus important de départs et les résultats devraient être équilibrés.

Le taux de départ actuel se situe à environ **60%** et est en augmentation. Il est encore un peu tôt pour mentionner les raisons de cette évolution ; serait-ce un indicateur d'un début de retour de conjoncture ?, serait-ce déjà l'influence de l'augmentation des prestations RETAVAL ou des classes d'âge plus nombreuses ? ou est-ce simplement un concours de circonstances ? Difficile à juger. Toujours est-il que le nombre de personnes partant en préretraite est un facteur essentiel à suivre avec soin pour l'équilibre financier de la caisse.



Placements financiers

Les marchés financiers ont été mouvementés en 2007 et les performances globales des institutions de prévoyance en ont été affectées. Cependant, l'accord trouvé en 2006 avec la caisse de pensions CAPAV assure à RETAVAL une stabilité à cet égard puisque l'entier de la fortune de la Fondation est placée auprès de CAPAV et est rémunérée au taux d'intérêt attribué sur les comptes individuels, soit en 2007 : 4.25%. Le risque financier étant à charge de CAPAV, la Fondation RETAVAL ne subit en aucune manière les remous boursiers actuels.

Perspectives

Les résultats positifs enregistrés ont permis au Conseil de Fondation d'adapter les prestations de la Caisse pour passer à un taux de rente à 75% et à un plafond de Fr. 4'000.- par mois dès le 1^{er} janvier 2008. Ce juste équilibre entre cotisations et prestations ainsi que la situation réjouissante actuelle autorisent à croire à un avenir propice pour RETAVAL et c'est avec confiance et stabilité que les défis futurs pourront être relevés.

Sion, mai 2008

Fabien Chambovey

Gérant

IV. Comptes annuels

B I L A N

<u>A C T I F</u>	<u>Notes</u>	<u>31.12.2007</u>	<u>31.12.2006</u>
Placements	6.4	5'358'300.20	4'159'468.85
Liquidités		74'956.00	255'768.15
Placement auprès de CAPAV		5'280'951.40	3'901'071.85
Administration fédérale des contributions (I.A.)		2'392.80	2'628.85
Comptes de régularisation actif		1'139'506.40	977'818.90
Actifs transitoires		1'139'506.40	977'818.90
T O T A L D E L' A C T I F		6'497'806.60	5'137'287.75

<u>P A S S I F</u>	<u>Notes</u>	<u>31.12.2007</u>	<u>31.12.2006</u>
Comptes de régularisation passif		282'278.55	259'394.35
Passifs transitoires		282'278.55	259'394.35
Capitaux de prévoyance		2'590'379.00	2'673'469.00
Capital de prévoyance des rentes	5.4.1	2'243'001.00	2'324'077.00
Capital de prévoyance des cotisations 2e pilier	5.4.2	347'378.00	349'392.00
Réserves de fluctuation de valeurs	6.3	0.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
Fonds libres		3'625'149.05	2'204'424.40
Fortune libre		3'625'149.05	2'204'424.40
T O T A L D U P A S S I F		6'497'806.60	5'137'287.75

COMPTE D'EXPLOITATION

	<u>Notes</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Cotisations et apports ordinaires et autres		3'415'564.00	2'863'059.65
Cotisations des salariés	7.1	1'708'856.45	1'431'529.85
Cotisations des employeurs	7.1	1'706'707.55	1'431'529.80
<u>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</u>		<u>3'415'564.00</u>	<u>2'863'059.65</u>
Prestations réglementaires		-2'047'130.70	-1'817'078.30
Rentes de préretraite		-1'766'195.50	-1'551'683.55
Cotisations au 2e pilier		-280'935.20	-265'394.75
<u>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</u>		<u>-2'047'130.70</u>	<u>-1'817'078.30</u>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		83'090.00	-244'510.00
Rentes prélevées sur capital prévoyance		1'766'195.50	1'551'683.55
Cotisations au 2e pilier prélevées sur capital prévoyance		280'935.20	265'394.75
Constitution capital prévoyance des rentes		-1'685'119.50	-1'824'899.55
Constitution capital prévoyance cotisations au 2e pilier		-278'921.20	-236'688.75
<u>Résultat net de l'activité d'assurance</u>		<u>1'451'523.30</u>	<u>801'471.35</u>
Résultat net des placements	6.6	186'716.10	134'496.65
Intérêt des liquidités		6'836.55	4'257.80
Intérêt, rendement des titres		179'879.55	130'238.85
Autres produits		0.00	39'254.85
Produits divers		0.00	39'254.85
Autres frais	7.2	-37'761.30	-14'157.05
Indemnités et frais de séances		-2'500.00	-5'865.10
Frais divers		-35'261.30	-8'291.95
Frais d'administration	7.3	-179'753.45	-165'980.65
Frais d'administration		-179'753.45	-165'980.65
<u>Excédent des produits/charges avant constitution/dissol. réserve fluctuation valeurs</u>		<u>1'420'724.65</u>	<u>795'085.15</u>
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
Attribution à réserve fluctuation de valeurs		0.00	0.00
<u>Excédent des produits / Excédent des charges</u>		<u>1'420'724.65</u>	<u>795'085.15</u>

V. Annexe aux comptes annuels

I. Bases et organisation

1.1 Forme et but

La Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais RETAVAL (ci-après : RETAVAL ou la Fondation) est une fondation autonome dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 30 mars 1998.

RETAVAL a pour but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés en accordant la priorité à la retraite dès 62 ans révolus. Pour ce faire, RETAVAL assure les personnes exerçant une activité lucrative au service des entreprises affiliées contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations sous forme de rente.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre des Fondations du canton du Valais. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	30.03.1998
Règlement d'assurance	01.01.2006

Conventions collectives de travail cantonales suivantes :

- CCT de la construction métallique
- CCT des installateurs-électriciens et des monteurs de lignes
- CCT des entreprises de chauffage, climatisation et ventilation
- CCT des ferblantiers, couvreurs et installateurs sanitaires
- CCT des paysagistes
- CCT de la tuyauterie industrielle

1.4 Organe de gestion paritaire / Droit à la signature









Les organes de gestion sont :

- le Conseil de Fondation et
- l'administration

Le Conseil de Fondation contrôle l'administration de la Caisse.

Il est composé des membres suivants :

en fonction au 31.12.2007

Délégation syndicale		Délégation patronale	
 M. Jeanny Morard <i>Président</i>	 M. Louis-Philippe Gard <i>Vice-Président</i>		
 M. Blaise Carron	 M. Gilbert Gay		
 M. Bertrand Zufferey	 M. Daniel Berguerand		
 M. Bernard Tissières	 M. Alain Zuber		

Les réviseurs internes sont les personnes suivantes :

 M. Pascal Roth	 M. Bernard Michellod
--	--

L'administration :

Bureau des Métiers
Av. de Tourbillon 33
1950 Sion
Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80

M. Eric Moix
Chef du groupe prévoyance

M. Fabien Chambovey
Gérant RETAVAL

Mode de signature

Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux. Le Directeur du Bureau des Métiers ainsi que le Chef des institutions sociales, le Chef de la prévoyance et le Gérant disposent du droit de signature collective à deux pour l'administration de la Fondation.

1.5 Expert, organe de contrôle et autorité de surveillance

Expert agréé en Prévoyance professionnelle

Pittet Associés SA
Dr. Meinrad Pittet
Expert en prévoyance professionnelle, Genève

Organe de contrôle

Fiduciaire Fidag SA, Sion

Autorité de surveillance Institutions

Autorité de surveillance des Fondations et
de prévoyance du canton du Valais

1.6 Employeurs affiliés

	2007		2006	
Ferblanterie-Chauffage	270	53.8%	262	58.5%
Construction métallique-Tuyauterie industrielle	93	18.5%	87	19.4%
Electricité	110	21.9%	99	22.1%
Paysagisme	29	5.8%	0	0.0%
	502	100.0%	448	100.0%

II. Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	2007		2006	
Ferblanterie-Chauffage	1'826	46.5%	1'826	54.2%
Construction métallique-Tuyauterie industrielle	805	20.5%	659	19.5%
Electricité	974	24.8%	886	26.3%
Paysagisme	326	8.3%	0	0.0%
	3'931	100.0%	3'371	100.0%

2.2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2007		31.12.2006	
Ferblanterie-Chauffage	30	63.8%	26	63.4%
Construction métallique-Tuyauterie industrielle	4	8.5%	4	9.8%
Electricité	13	27.7%	11	26.8%
Paysagisme	0	0.0%	0	0.0%
	47	100.0%	41	100.0%

III. Nature et explication du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS et est versée jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 3 dernières années civiles qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 70% du salaire déterminant, mais au maximum à CHF 45'600.- par année (ou CHF 3'800.- par mois).

Un certain nombre d'années de soumission au système est également requis. Si ces conditions ne sont pas remplies, des réductions de rente cumulatives sont effectuées.

RETAVAL prend également en charge la cotisation au 2^{ème} pilier, au maximum toutefois le montant des cotisations du plan Standard de la Caisse de retraite CAPAV. Pour les assurés affiliés à CAPAV, la cotisation prise en charge par RETAVAL correspond à celle du plan d'assurance dans lequel l'assuré était affilié durant les 5 dernières années avant de prendre la retraite anticipée. Pour bénéficier de cette prestation, le préretraité ne doit pas percevoir de prestations anticipées de sa Caisse de retraite LPP.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	0.85 %
Part travailleur	<u>0.85 %</u>
Total	<u>1.70 %</u>

IV. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

RETAVAL a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

RETAVAL, par le biais de la Caisse de Pensions CAPAV (voir chapitre 6), évalue ses titres aux valeurs du marché à la date du bilan. Les devises sont évaluées aux cours de fin d'année.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

4.4 Explications relatives à la 1^{ère} application Swiss GAAP RPC 26

Sans objet

V. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RETAVAL ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RETAVAL assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RETAVAL ne constitue pas d'avoir épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Evolution des avoirs de vieillesse selon la LPP

Sans objet.

5.4 Evolution des capitaux de prévoyance pour les rentiers

5.4.1 Evolution du capital de prévoyance des rentes

	2007 CHF	2006 CHF
Capital de prévoyance des rentes au 01.01	2'324'077.00	2'050'861.00
Constitution capital de prévoyance des rentes	1'685'119.50	1'824'899.55
Rentes prélevées sur capital de prévoyance	- 1'766'195.50	- 1'551'683.55
Capital de prévoyance des rentes au 31.12	<u>2'243'001.00</u>	<u>2'324'077.00</u>

5.4.2 Evolution du capital de prévoyance des cotisations 2^e pilier

	2007 CHF	2006 CHF
Capital de prévoyance des cotisations 2 ^e pilier au 01.01	349'392.00	378'098.00
Constitution capital de prévoyance des cotisations 2 ^e pilier	278'921.20	236'688.75
Cotisations 2 ^e pilier prélevées sur capital de prévoyance	- 280'935.20	- 265'394.75
Capital de prévoyance des cotisations 2^e pilier au 31.12	<u>347'378.00</u>	<u>349'392.00</u>

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La Fondation RETAVAL a fait l'objet d'une expertise actuarielle en janvier 2007 effectuée sur la base des données 2005. La conclusion du rapport de l'expert est formulé en ces termes :

Les développements et les analyses des chapitres précédents nous autorisent à attester que :

- La Caisse est en mesure de faire face à ses engagements à la date de l'étude actuarielle.
- Dans le cadre de l'analyse projective, les résultats du modèle M00, couplés aux attentes de l'administration de la Caisse quant à son évolution future, montrent que le taux de cotisation doit être augmenté de 0,2 point afin d'assurer l'équilibre sur 15 ans.

Meinrad Pittet, Expert agréé LPP

Stéphane Riesen, Expert agréé LPP

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : EVK 2000

5.7 Modifications des bases et hypothèses techniques

Pour tenir compte des spécificités liées aux professions affiliées à RETAVAL, les probabilités d'invalidité et de décès des bases techniques ont été majorées de 50%.

5.8 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à utilisation

Sans objet.

5.9 Degré de couverture

5.9.1 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

		31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Fortune sociale	(a)	<u>6'215'528.05</u>	<u>4'877'893.40</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	<u>2'590'379.00</u>	<u>2'673'469.00</u>
Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	(a/b)	239.95%	182.46%

5.9.2 Degré de couverture en liquidation

		31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Fortune sociale	(a)	<u>6'215'528.05</u>	<u>4'877'893.40</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'590'379.00	2'673'469.00
Autres réserves engagées		<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Total des engagements	(b)	<u>2'590'379.00</u>	<u>2'673'469.00</u>
Degré de couverture en liquidation	(a/b)	239.95%	182.46%

Réserve de fluctuation de valeurs

Capital de fondation, Fonds libres

0.00

3'625'149.05

0.00

2'204'424.40

VI. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales. La gestion a été confiée à la Caisse de Pensions CAPAV.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Sans objet

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

L'intégralité des placements se trouve sous forme de liquidités et d'un compte courant de placement auprès de la Caisse de Pensions CAPAV, raison pour laquelle il n'a pas été constitué de réserve de fluctuations de valeur.

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Liquidités	74'956.00	255'768.15
Placements auprès de CAPAV	5'280'951.40	3'901'071.85
Débiteur AFC	<u>2'392.80</u>	<u>2'628.85</u>
Total	<u>5'358'300.20</u>	<u>4'159'468.85</u>

6.5 Instr. dérivés cours/valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

6.6 Explications du résultat des placements

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Produit d'intérêts sur liquidités	6'836.55	4'257.80
Intérêts sur placement CAPAV	<u>179'879.55</u>	<u>130'238.85</u>
Total	<u>186'716.10</u>	<u>134'496.65</u>

VII. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Cotisations des salariés et des employeurs

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Cotisations des salariés	1'711'050.25	1'431'529.85
Cotisations individuelles	2'148.80	0.00
Récupération cotisations amorties	32.40	0.00
Pertes sur débiteurs	<u>- 4'375.00</u>	<u>0.00</u>
Total cotisations des salariés	<u>1'708'856.45</u>	<u>1'431'529.85</u>

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Cotisations des employeurs	1'711'050.20	1'431'529.80
Récupération cotisations amorties	32.35	0.00
Pertes sur débiteurs	<u>- 4'375.00</u>	<u>0.00</u>
Total cotisations des employeurs	<u>1'706'707.55</u>	<u>1'431'529.80</u>

Total cotisations des salariés et des employeurs **3'415'564.00** **2'863'059.65**

7.2 Autres frais

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Honoraires actuariels et conseils	33'268.50	0.00
Indemnités de séances	2'200.00	4'720.00
Frais de séances et déplacements	300.00	1'145.10
Frais bancaires	93.00	39.90
Contrôle et révisions	1'398.80	1'506.40
Charges diverses	<u>501.00</u>	<u>6'745.65</u>
Total	<u>37'761.30</u>	<u>14'157.05</u>

7.3 Frais d'administration

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Frais d'administration	<u>179'753.45</u>	<u>165'980.65</u>

Les frais d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de la Fondation. Ils correspondent à 1‰ + TVA de la masse salariale de l'année précédente de RETAVAL.

VIII. Demande de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement pas de demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

IX. Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X. Evénements postérieurs à la date du bilan

10.1 *Les entreprises d'électricité haut-valaisannes ont rejoint la Caisse dès le 01.01.2008.*

10.2 *Les prestations ont été adaptées dès le 01.01.2008 :*
- taux de rente à 75% au lieu de 70%
- plafond de rente à Fr. 4'000.- par mois au lieu de Fr. 3'800.-

10.3 *Une demande d'extension de la CCT de la préretraite RETAVAL (2008-2017) a été déposée auprès du Conseil d'Etat du Canton du Valais le 15.01.2008.*

Sion, mai 2008

Sur mandat du Conseil de Fondation RETAVAL :

BUREAU DES MÉTIERS

SERVICE DE LA PRÉVOYANCE

Le Responsable

Le Gérant



Éric MOIX



Fabien CHAMBOVEY

VI. Rapport de l'organe de contrôle



RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE AU CONSEIL DE FONDATION DE LA CAISSE DE RETRAITE ANTICIPÉE EN FAVEUR DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT DU BATIMENT DU CANTON DU VALAIS (RETAVAL) - SION

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes de la gestion et des placements de votre Fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

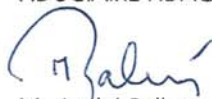
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

FIDUCIAIRE FIDAG SA


M.-André Ballestraz
(Réviseur responsable)


Raphy Morard

Sion, le 30 avril 2008
5 ex.

Annexes : Comptes annuels établis par la Fondation comprenant :
- Bilans comparés aux 31 décembre 2007 et 2006
- Comptes d'exploitation comparés 2007 et 2006
- Annexe aux comptes annuels



Fondation RETAVAL

c/o Bureau des Métiers
Av. de Tourbillon 33
1950 Sion

www.retaval.ch
info@bureaudesmetiers.ch